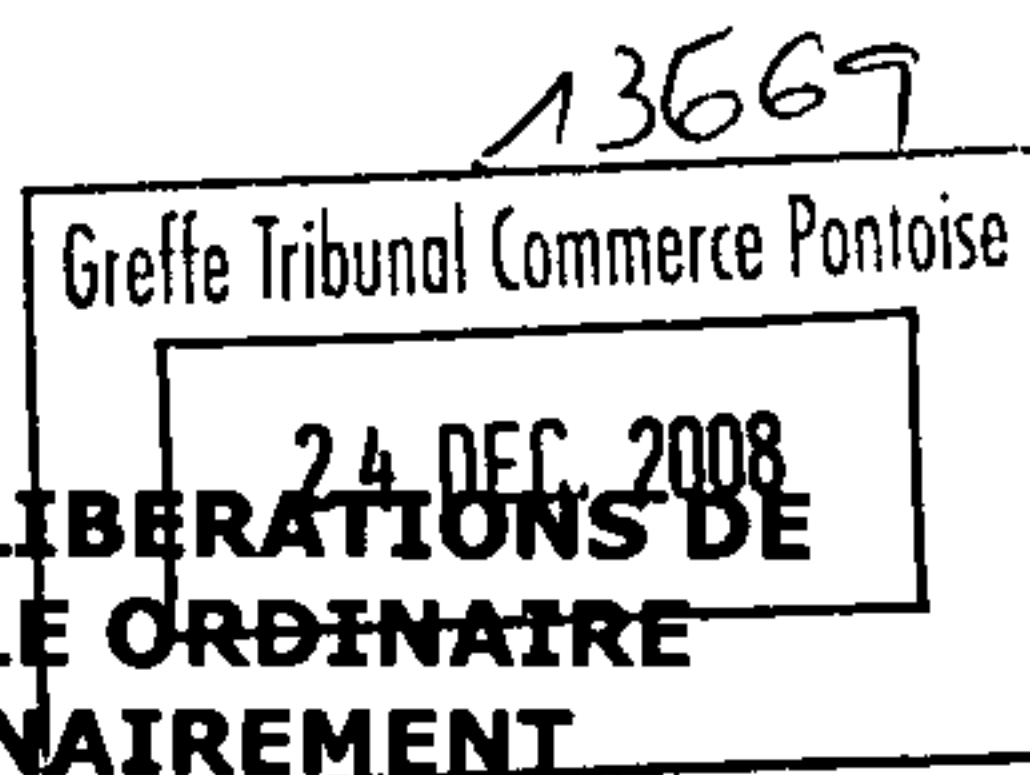




**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
REUNIE EXTRAORDINAIREMENT**



L'an deux mille huit,

Le 08 Septembre,

A Saint-Ouen-L'Aumône,

Les associés de A.T.L.S, société à responsabilité limitée au capital de 232 500 €, divisé en 7 500 parts de 31.00 € chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation de la gérance.

- Monsieur Sébastien DAN 3 750 parts.
- Monsieur Ramesh SADAGOBANE 3 750 parts.

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales émises par la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Sébastien DAN, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Nomination du commissaire aux comptes ODICEO
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

SD SR



PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE REUNIE EXTRAORDINAIREMENT

PREMIERE RESOLUTION :

Suite aux franchissements d'au moins deux des trois seuils légaux, les associés décident de nommer en tant que commissaire aux comptes titulaire la société ODICEO représentée par Monsieur Stéphane DUHAZE et en tant que commissaire aux comptes suppléant Monsieur Pierre GRAFMEYER pour une durée de 6 exercices soit jusqu'à l'assemblée statuant sur les comptes clos au 30/09/2013.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le gérant et les associés présents.

Monsieur Sébastien DAN

Monsieur Ramesh SADAGOBANE

SD SR